



**« Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l’Ouest –
Entente de la Dendre-Sud »**

PARTICULARITE :

Dans les anciennes sections d’Ath et de Lessines, le lâcher unique en vitesse a été désavoué l’hiver dernier en assemblée générale des présidents de ces régions. Il n’est plus d’actualité en 2016 et pour les deux campagnes suivantes si, entretemps, la décision prise ne s’avère pas remise en question étant donné les diverses tentatives de repêchage constatées l’an dernier.

De son côté, le lâcher unique de petit demi-fond ne fut nullement mis sur la sellette voire « menacé ». La reconduction de ce dernier a garanti le maintien de l’association au-delà de Paris des ententes de vitesse athoises et lessinoises. Cette association « transparisienne » s’avérait l’an dernier un puzzle de trois pièces dénommées « *Entente de l’Ouest* », « *Entente Frontalière* » et « *Entente de la Dendre-Le Sud* ». Douze mois plus tard, deux pièces se sont ajoutées, une première correspondant à l’« *Entente des V* », une seconde à un « *Doublage Lessines* » dont sa quasi totalité est reprise dans l’« *Entente de la Dendre-Le Sud* » précitée.

La zone de participation de l’« *Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l’Ouest – Entente de la Dendre-Le Sud* » égale le cumul des rayons des groupements la composant. La prudence est de mise pour tout visiteur qui comparerait les cartes des ententes composantes publiées par ailleurs à celle du présent dossier. Une série de localités sur l’ouest manqueraient alors à l’appel, ce qui amène à conclure que la seule entente susceptible de les reprendre « travaille » avec deux rayons, l’un servant de « doublage local général virtuel » pour justifier le général de l’association et l’autre de « doublage local réel et concret » (élimination de communes performantes,... ?).

Selon les investigations menées, l’association précitée n’est pas structurée d’un strict point de vue administratif car elle ne dispose pas d’un comité hiérarchisé même si les présidents des ententes la composant se réunissent, rédigent des procès-verbaux. Aucun document administratif libellé à son nom – faute de demande par les instances compétentes, semble-t-il ? – ne serait rentré au secrétariat de l’entité provinciale. Suite à ce constat, il serait permis d’envisager, en certains endroits, une plausible non-connaissance des dimensions réelles de la zone de participation de la part d’amateurs se référant aux informations internes de leurs ententes respectives.

Les recherches conjuguées de contingents importants, d’un lâcher le plus étendu possible et d’une clientèle pour les bureaux nationaux qu’elle recense, sont les objectifs poursuivis par l’« *Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l’Ouest - Entente de la Dendre-Le Sud* », de loin la plus importante



en Hainaut occidental, pour préparer au mieux la compétition à plus d'une nuit de panier. Sa zone de participation 2016 ne reconduit pas textuellement la précédente. En effet, tributaire des rayons de vitesse la composant et des amendements apportés, elle reprend notamment moins de communes en Brabant, « pénètre davantage » en certains endroits du Hainaut et de Flandre.

Son aile gauche ne propose pas, comme doublage, le « *général* » qu'elle offre en vitesse, l'aile opposée le fait par contre. Ce fait, certes anecdotique, interpelle... à la limite sème un doute. Mais il est vrai, l'objectif prioritaire de mettre sur pied le contingent le plus élevé pour assurer des coefficients intéressants est atteint par ailleurs.

LES COMMUNES (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (64)** : Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux, Quiévrain, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, **Wiers**, Callenelle, Maubray, Péronnes, Laplaigne, Bléharies, Hollain, Bruyelle, Calonne, Antoing, Gaurain-Ramecroix, Warchin, Rumillies, Mourcourt, Molenbaix, Pottes, Escanaffles, Orroir, Amougies, Russeignies, Ronse, Zulzeke, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Sint-Maria-Horebeke, Sint-Kornelis-Horebeke, Brakel, Parike, Zarlardingne, Geraardsbergen, Grimminge, Galmaarden, Tollembeek, Herne, Petit-Enghien, Hoves, Graty, Thoricourt, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Neufvilles, Masnuy-Saint-Pierre, Masnuy-Saint-Jean, Jurbise, Erbisoeul, Baudour, Quaregnon, Wasmes, Warquignies, Dour, Blaugies, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe ;
- **de l'intérieur (135)** : Anseroeul, Anvaing, Arbre, Arc-Wattripont, **Ath**, Athis, Attre, Aubechies, Audregnies, Barry, Basècles, Bassilly, Bauffe, **Baugnies**, Béclers, Beloeil, Bever, **Blaton**, Blicquy, **Bois-de-Lessines**, Boussu, Bouvignies, Braffe, Brasménil, Brugelette, **Buissenal**, **Bury**, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Celles, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chièvres, Cordes, Deftinge, Dergneau, Deux-Acren, **Ellezelles**, **Ellignies-Sainte-Anne**, Elouges, Enghien, Erbaut, Everbeek, **Flobecq**, Fontenoy, Forest, Fouleng, **Frasnes-lez-Buissenal**, Gages, Gallaix, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Gondregnies, Grandglise, Grandmetz, Grosage, Hacquegnies, Hainin, Hautrage, Havinnes, Hellebecq, Herchies, Herquegies, Hornu, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Lens, **Lessines**, **Leuze**, Ligne, Lombise, Maffle, Mainvault, Marcq, Maulde, Melles, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeuil-au-Bois, Montroeuil-sur-Haine, Moulbaix, **Moustier**, Neufmaison, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Onnezies, Ormeignies, Ostiches, **Papignies**, Pipaix, Pommeroeul, Popuelles, Quartes, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Roucourt, Saint-Ghislain, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Tertre, Thieulain, Thimougies, **Thulin**, **Thumaide**, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Velaines, Vezon, Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wasmuel, Wihéries, Willaupuis, Wodecq.
- **par ordre alphabétique (199)** : Amougies, Angre, Angreau, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arbre, Arc-Wattripont, Ath, Athis, Attre, Aubechies, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Barry, Basècles, Bassilly, Baudour, Bauffe, Baugnies, Béclers, Beloeil, Bernissart, Bever, Blaton, Blaugies, Bléharies, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Boussu, Bouvignies, Braffe, Brakel, Brasménil, Brugelette,



Bruyelle, Buissonal, Bury, Callenelle, Calonne, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Celles, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Chièvres, Cordes, Deftinge, Dergneau, Deux-Acren, Dour, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Elouges, Enghien, Erbaut, Erbisoeul, Erquennes, Escanaffles, Etikhove, Everbeek, Fayt-le-Franc, Flobecq, Fontenoy, Forest, Fouleng, Frasnes-lez-Buissonal, Gages, Galmaarden, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Gondregnies, Grandglise, Grandmetz, Graty, Grimminge, Grosage, Hacquegnies, Hainin, Hautrage, Havinnes, Hellebecq, Hensies, Herchies, Herne, Herquegies, Hollain, Hornu, Houtaing, Hoves, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Jurbise, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Laplaigne, Lens, Lessines, Leuze, Ligne, Lombise, Maarke-Kerkem, Maffle, Mainvault, Marchipont, Marcq, Masnuy-Saint-Jean, Masnuy-Saint-Pierre, Maubray, Maulde, Melles, Meslin-l'Évêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Molenbaix, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Montroeuil-au-Bois, Montroeuil-sur-Haine, Moulbaix, Mourcourt, Moustier, Neufmaison, Neufvilles, Nukerke, Oeudeghien, Ogy, Ollignies, Onnezies, Ormeignies, Orroir, Ostiches, Papignies, Parike, Péronnes, Péruwelz, Petit-Enghien, Pipaix, Pommeroeul, Popuelles, Pottes, Quaregnon, Quartes, Quevaucamps, Quiévrain, Ramegnies, Rebaix, Roisin, Ronse, Roucourt, Rumillies, Russeignies, Saint-Ghislain, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Kornelis-Horebeke, Sint-Maria-Horebeke, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Tertre, Thieulain, Thimougies, Thoricourt, Thulin, Thumaide, Tollembeek, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Velaines, Vezon, Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Warchin, Warquignies, Wasmes, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wasmuel, Wiers, Wihéries, Willaupuis, Wodecq, Zarlardingue, Zulzeke.

LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :

- gestion assurée par les présidents des ententes composant l'association ;
- 18 sociétés coopèrent en relevant quasi toutes d'un large axe central ;
- cinq doublages organisés, le cumul de leurs rayons (dont un virtuel) définit la zone de participation de l'association ;
- des amendements ont été apportés au précédent rayon ;
- le samedi retenu pour organiser exclusivement des Toury.

